

Modification des tarifs de distribution de l'électricité – numéro de dossier de la commission : EB-2012-0138

Aperçu :

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa sont déterminés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) et sont basés sur des requêtes soumises par Hydro Ottawa.

Le 3 août 2012, Hydro Ottawa a soumis une requête de modification à ses tarifs de distribution qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Requête pour la modification des tarifs :

- Les tarifs de distribution couvrent les coûts de la construction et de l'entretien du système de distribution d'Hydro Ottawa. Présentement, ces coûts représentent seulement **20 %** de la facture totale pour un client résidentiel moyen utilisant 800 kWh/mois.
- Cette demande a été soumise suite à la parution des lignes directrices sur le mécanisme de réglementation par incitatifs (MRI) qui comprend une augmentation pour l'inflation, en soustrayant un ajustement pour la productivité anticipée; de plus, certains facteurs qui ont réduit les tarifs d'Hydro Ottawa dans les années précédentes ne s'appliqueront plus l'an prochain. Ceci aura pour résultat une augmentation de la facture du client.
- Si la requête d'Hydro Ottawa est approuvée telle que soumise, elle aura pour résultat une augmentation de **0,57 %** ou de **65 ¢** par mois sur la facture totale d'un client moyen utilisant la grille tarifaire réglementée (consommation de 800 kWh/mois).
- La facture mensuelle pour un client du service général qui consomme 2 000 kWh/mois et ayant une demande de moins de 50 kW diminuerait d'environ **5,35 \$**.
- La différence entre l'augmentation et la diminution est liée à l'élimination de certains rajustements tarifaires provisoires d'une période d'un an – qui représente actuellement un remboursement pour les clients résidentiels et un déboursement pour les clients du service général. Lorsque les rajustements prendront fin, la facture des clients résidentiels connaîtra une augmentation et celle des clients du service général connaîtra une diminution.
- Le rajustement tarifaire est un crédit ou une charge provisoire conçue pour recouvrir ou rembourser des montants approuvés par la CÉO à la suite d'une révision de prudence.
- Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa sont demeurés très stables depuis de nombreuses années, ce qui aide nos clients à garder leurs coûts à un niveau plus bas.
- Les priorités d'affaires majeures pour Hydro Ottawa reflétées par cette initiative comprennent :
 - Continuer d'investir dans nos infrastructures afin d'assurer la fiabilité de notre service;
 - Se préparer au changement à l'industrie engendré par une main-d'œuvre vieillissante en allant de l'avant et en faisant croître nos programmes d'apprentissage des métiers.
- Le processus d'établissement des tarifs est ouvert et transparent et comprend des occasions de participation pour le public. La CÉO prend les décisions finales concernant les tarifs de distribution pour l'année à venir.

- Les comparaisons de la CÉO ont démontré de façon constante que les coûts d'opération, d'entretien et d'administration d'Hydro Ottawa sont inférieurs à la moyenne provinciale. Nous continuons chaque année d'effectuer des améliorations à l'efficacité.

Avis public de la requête :

- L'avis public de la requête pour la modification des tarifs de distribution d'Hydro Ottawa (**numéro de dossier de la commission : EB-2012-0138**) sera publié le **vendredi 31 août** dans le Citizen ainsi que dans Le Droit.
- La demande de statut d'intervenant ou d'observateur doit être envoyée par l'entremise d'une lettre et reçue par la commission au plus tard 10 jours après la date de publication de l'avis. L'échéance est **le lundi 10 septembre 2012**.
- Des commentaires peuvent être envoyés, mais ils doivent être reçus dans les 30 jours suivant la date de publication de l'avis. L'échéance est **le dimanche 30 septembre 2012**.

Prix de l'électricité:

- Le prix de l'électricité est déterminé par la CÉO deux fois par année, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, et n'est pas lié à la requête pour la modification des tarifs de distribution de l'électricité d'Hydro Ottawa.
- Le prix de l'électricité est une charge intermédiaire recueillie par Hydro Ottawa au nom d'autres participants du marché comme Ontario Power Generation, Bruce Power, les propriétaires d'usines de production de gaz naturel et de centrales éoliennes et d'autres intervenants producteurs d'électricité en Ontario.
- La CÉO annoncera les nouveaux prix de l'électricité pour les clients de la grille tarifaire réglementée **à partir du 1^{er} novembre 2012**.

